

Délibération n°2020-06-16a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lancement du programme d'actions 2021 du service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugerat Michel (représenté) ; Tur Christophe.

*Vu le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 établi par le service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations ;
Vu la délibération n° 2018-06-08 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt général en date du 23 août 2019 ;
Vu la délibération n° DL/CA/18-65 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 8 octobre 2018 ;
Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine adopté en Séance Plénière le 26 juin 2018.*

Le président explique que depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI se diversifient et évoluent vers une gestion intégrée et multithématique de la ressource en eau. L'objectif est d'atteindre un « bon état » des masses d'eau. Les enjeux sont la préservation du patrimoine naturel (biodiversité, espèces menacées) et la facilitation des usages (Eau potable, baignade, abreuvement, valorisation touristique et culturelle, pêche, etc). Dans ce cadre, Haute Corrèze Communauté a établi un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2023. Ce programme repose notamment sur un diagnostic de terrain inédit et sur un travail de concertation important de nombreux acteurs du territoire.

Le programme 2021 comprend 28 chantiers, de natures différentes, qui se feront sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes.

- Les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail

Le piétinement des berges contribue à la dégradation des cours d'eau et peut occasionner des problèmes sanitaires pour le bétail. Les travaux consistent à équiper les parcelles en clôtures, abreuvoirs et traversées. Une convention avec chaque exploitation précise le montage financier et les missions des deux parties.

- Les travaux de renaturation du lit sur des secteurs recalibrés

Ils consistent à redonner au lit son aspect méandrique naturel et à reconstituer la charge granulométrique naturellement présente. Ils permettent de rendre attractifs pour l'ensemble des maillons de l'écosystème des segments de cours d'eau dénaturés et restaurent leurs capacités d'auto-épuration.

- Les travaux de restauration de la ripisylve

Ils ont pour objectifs de rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau, de stabiliser la végétation et les berges, de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager, et de sensibiliser les propriétaires à la préservation du réseau de chevelus.

- Les travaux de restauration de la continuité écologique

Ils permettent de rétablir la libre circulation de la faune aquatique et le transport sédimentaire. Ils consistent à effacer, remplacer ou aménager des obstacles infranchissables ou très difficilement franchissables de type buse, pont, gué, digue d'étang, seuil ou chute.

- Les travaux Sylvicoles

Ils visent à reculer les plantations ligneuses, notamment résineuses, des bords de berge. Cela comprend d'une part l'abattage des plants et arbres en place et d'autre part l'incitation à la non-replantation dans cette zone riveraine dite « tampon ». L'absence d'ombrage persistant et l'absence de travaux lourds dans cette zone tampon vont permettre aux cours d'eau de retrouver leur bon fonctionnement.

- Opérations complémentaires

Il s'agit d'études pour connaître l'état du réseau de cours d'eau, de suivi de l'efficacité des actions, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes et les particuliers.

Historiquement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et les Départements de la Corrèze et de la Creuse accompagnent financièrement les programmes. Pour réaliser ces projets en bénéficiant de subventions, il est nécessaire que le conseil communautaire se positionne sur le montage financier et le recrutement de prestataires.

Le budget prévisionnel des actions 2021 montre un autofinancement environ égal à 30%. Il est détaillé dans le tableau ci-après :

Nature	Bassins versants	Nb Projets MEDA	Nb Projets renaturation	Nb Projets continuité	Nb Projets sylvicoles	Nb Projets ripisylve	Montant H.T	Montant T.T.C
Travaux	Luzège	4	0	1	1	1	69 119 €	82 943 €
	Triouzoune	0	1	0	0	0	17 512 €	21 014 €
	Diège	1	1	2	0	1	44 985 €	53 982 €
	Chavanon	4	4	2	0	1	86 399 €	103 678 €
	Dordogne	3	0	0	0	1	5 044 €	6 053 €
Sous-totaux		12	6	5	1	4	223 059 €	267 670 €

Etudes	Territoire HCC	Projet INRAE + suivis travaux	28 410 €	34 092 €

Montant total	251 468 €	301 762 €
Financements publics		142 408 €
Autres financements		24 260 €
FCTVA		48 285 €
Reste à charge HCC		86 809 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme d'actions 2021 du service GEMAPI,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

